

COMMUNE  
de  
**SAINT ETIENNE L'ALLIER**  
27450

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation :** 12 novembre 2020

**Date d'affichage :** 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Monsieur Sébastien CAHARD, Madame Sonia HENRY, Madame Nicole BURNEL, Madame Sandrine CONGIA, Madame Magalie HAROU, Monsieur Laurent HERKOUS, Monsieur Romain CALZA, Madame Ludivine KERFOURN, Philippe YVON, Madame Noëllie LEBRUN, Monsieur Christophe LETELLIER, Monsieur Vincent PAVIE, Monsieur BACHELET Bruno et Monsieur Alain VALOIS formant la majorité des membres en exercice.

**Était absent excusé :**

**A été nommé secrétaire :** Monsieur CALZA Romain

---

### **DÉLIBÉRATION 2020/32 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLPA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge ainsi qu'il suit :

Article 5 – Objet de la Communauté de Communes :

L'objet de la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge est d'exercer au sein d'un espace de solidarité les compétences suivantes :

#### **Compétences optionnelles**

##### **A modifier :**

**Action Sociale, il est précisé :**

→ Accompagnement à toutes les actions menées en matière d'orientation (informations sur les métiers et les formations, de la mixité et de l'égalité professionnelle en direction des élèves et des familles, des apprentis et des étudiants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge

---

## **DÉLIBÉRATION 2020/33 : REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe qu'il serait judicieux de remplacer les fenêtres de la Mairie pour une meilleure isolation thermique et phonique.

Présentation des devis :

Menuiserie Yannick ASSENARD : **5 787.60 € TTC**

SARL JORET : **7 058.40 € TTC**

Après étude des devis l'ensemble des membres du conseil municipal opte pour le devis de l'entreprise **Menuiserie Yannick ASSENARD**

---

## **POINT SUR LES TRAVAUX DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux qui vont être réalisés dans le cimetière communal :

Les travaux débuteront entre le 08 et le 10 décembre. Dans un premier temps l'entreprise ORVAIN se chargera de l'enlèvement des thuyas et des lauriers dans l'entrée face à la Mairie, mais aussi des quatre thuyas de l'entrée principale puis l'arrachage de la haie en bord de route avant replantation. Puis dans un second temps l'entreprise procédera à une réfection de l'allée avec une pose de bordure pour permettre l'accès au cimetière et à l'église aux personnes à mobilités réduites. Parallèlement à cela l'entreprise SEGRESTAIN se chargera des travaux de voirie pour l'accès au porche de l'église.

---

## **DÉLIBÉRATION 2020/34 : ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIE ELECTRIQUE COORDONNÉ PAR LE SIEGE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint Étienne l'Allier d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'eu égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et d'autres acheteurs publics concernés,

**D É L I B È R E :**

Article 1er : Décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

! Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA ;  
! Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;  
! Les contrats relatifs aux installations d'éclairage public.  
cocher l'(ou les) option(s) retenue(s)

Article 2 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

---

### **DÉLIBÉRATION 2020/35 : DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ne sont pas suffisants au C/2041512 pour régler la facture du SIEGE travaux du bourg une décision modificative est nécessaire d'un montant de **3 375.90 €** soit :

615221 – 3 375.90  
021 + 3 375.90  
023 + 3 375.90  
2041512 + 3 375.90

---

### **DÉLIBÉRATION 2020/36 : FRAIS DE SCOLARITÉ 2020/2021**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la participation aux frais de scolarité pour l'année 2020-2021. Pour information en 2019-2020 le montant était de 500 €.

Le Conseil Municipal fixe la participation aux frais de scolarité des enfants hors commune fréquentant l'école primaire de Saint Etienne l'Allier **à 500 euros par élève pour l'année scolaire 2020-2021.**

**Les tarifs cantine resteront inchangés cette année.**

---

### **PLUI**

Monsieur le Maire souhaite évoquer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec les membres du conseil municipal.

Une délibération devait être prise demandant l'opposition du transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 3 mois.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle la proposition de loi du sénat de repousser de six mois le transfert de cette compétence a été accepté.

Le conseil municipal est partagé sur l'idée de laisser la compétence urbanisme à la communauté de communes. Beaucoup de questions sur le droit de regard quant à la mise en place du PLUI, des choix qui seront faits.

---

### **ACHAT DU TERRAIN MARIDORT**

Monsieur le Maire souhaite adresser un courrier à Monsieur LE HONGRE au sujet de ce terrain où l'idée première était de faire un lotissement en lien avec la SILOGE, en proposant du locatif, de l'accession à la propriété et des parcelles à construire. Ce projet a été refusé par le conseil départemental pour le motif suivant : terrain agricole, ce qui n'est pas le cas il est en zone urbanisable depuis le POS de 1990 reconduit par le PLU en 2012.

Des questions se posent, doit-on passer par la SILOGE ? Consulter un entrepreneur ?

Il faut étudier les possibilités.

Prévoir les frais pour les réseaux environ 80 000 €

L'ensemble du conseil est favorable à l'achat de la parcelle.

---

### **TRAVAUX TERRAIN REIGNIER**

Il convient de poser un portail et une clôture au niveau de l'accès du terrain REIGNIER situé dans le fond du parking de l'école.

Monsieur le Maire se charge de faire une demande de devis pour cela mais aussi pour la clôture de l'école et le portail où seront stockés les containers poubelles.

---

### **TERRAIN CCLPA**

Monsieur le Maire a demandé à la CCLPA la prise en charge de l'entretien du terrain, ce qui a été refusé.

Monsieur le Maire évoque l'inquiétude du directeur d'école s'il ne pouvait plus utiliser ce terrain où les enfants font régulièrement du sport, il propose au conseil municipal de demander à la CCLPA la création d'une salle multi-activités, l'idée est retenue.

---

## **TRAVAUX SALLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe qu'il va prendre contact avec ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour tout ce qui concerne l'économie d'énergie. Étudier les possibilités pompe à chaleur ? Panneaux photovoltaïques ? ...

Il faut également réfléchir aux options possibles pour la mise en conformité des toilettes de la salle.

---

## **FIBRE**

Rue des Portes Monsieur le Maire informe qu'après étude il n'y a pas besoin de poteau cela se fera par le réseau souterrain existant

Mare des clos vieux : Pour le moment nous sommes en attente un habitant de la Noé Poulain bloque le dossier.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'installation des guirlandes de Noël est fixée au **samedi 05 décembre à 9h30** à la Mairie.

Monsieur le Maire informe que nous sommes en attente du retour de 7 guirlandes en réparation.

- Point sur les colis des anciens : pour rappel cette année le repas des anciens ne peut avoir lieu, par conséquent le conseil a proposé un colis à toutes les personnes de plus de 60 ans : 23 colis « duo » et 35 colis « simple » ont été commandés.

- Madame KERFOURN informe avoir eu des plaintes concernant les voitures qui roulent trop vite au niveau de l'arrêt de bus situé près du city stade. Elle s'étonne aussi de voir autant de jeunes au city stade sans masques, sans respect des gestes barrières.

**Fin de séance à 23h00**